

CONTEXTE

L'application des normes IAS/IFRS est rendue obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2008. L'objectif de l'adoption de ces normes par le groupe BMCI est de se doter d'un dispositif d'information financière conforme aux standards internationaux pour une communication financière de qualité et plus de transparence financière.

DISPOSITIF PRIS POUR ASSURER LE SUCCÈS DU PROJET DE CONVERSION AUX NORMES IAS/IFRS

Pour se conformer aux exigences du nouveau référentiel, le Groupe BMCI, à travers sa Direction Générale, a dédié les ressources techniques et humaines adéquates et a alloué les ressources financières nécessaires pour réussir la transition vers les normes IAS/IFRS :

- **Ressources financières :** Afin de se conformer aux exigences des normes IAS/IFRS, un budget a été alloué pour la mise en œuvre progressive d'un plan d'action visant à mettre en place ces normes. Pour ce faire, il a été prévu la mise à jour du système d'information actuel et la mise en place de procédures IAS/IFRS.

- **Ressources humaines :** Pour la réussite du passage aux normes IAS/IFRS et la production ultérieure des états financiers, un plan d'action a été mis en place consistant à renforcer les compétences des ressources humaines notamment à travers des programmes de formation soutenus. Le Groupe BMCI a également bénéficié de l'assistance technique externe fournie par des consultants et du support technique de son actionnaire de référence BNP Paribas.

RETRAITEMENTS LIÉS À LA PREMIÈRE APPLICATION DU RÉFÉRENTIEL IAS/IFRS

Conformément aux options facultatives offertes par la norme IFRS 1 « Première application des normes internationales d'information financière », le groupe BMCI a notamment choisi pour son bilan d'ouverture :

- de maintenir aux coûts historiques, les immobilisations corporelles et les immeubles de placement et n'a donc procédé à aucune réévaluation de ces actifs, y compris les terrains.
- de maintenir aux coûts historiques, les immobilisations incorporelles.
- de procéder à la remise à zéro au 1^{er} janvier 2007 des écarts de conversion.
- de ne pas retenir la méthode du « Corridor » concernant les avantages du personnel.
- de ne pas distinguer entre les deux composantes de capitaux propres (intérêts cumulés capitalisés sur la composante passif et la composante initiale de capitaux propres) en ce qui concerne les instruments financiers composés dénoués à la date de transition.

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS SELON LE RÉFÉRENTIEL IAS/IFRS

La présentation des états financiers consolidés du groupe BMCI au 30 juin 2008 a été faite conformément aux dispositions du chapitre 4 « États financiers consolidés » du Plan Comptable des Établissements de Crédit (PCEC) et à celles de la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire. Des retraitements ont été opérés sur les états financiers consolidés, antérieurement préparés selon l'ancien référentiel comptable et ce, pour assurer leur comparabilité avec ceux arrêtés au 30 juin 2008 conformément aux normes IAS/IFRS.

Les principales modifications portant sur la présentation des états financiers concernent les éléments suivants :

• Bilan

Les principales modifications concernent, notamment, la création de nouvelles lignes et rubriques comptables, le changement des libellés comptables pour se conformer aux dénominations préconisées par les normes IAS/IFRS.

La présentation des postes bilantiels selon un ordre par liquidité a été maintenue.

• Compte de résultat

Le compte de produits et de charges est plus agrégé par rapport à celui préconisé dans le cadre du référentiel comptable antérieur.

De nouvelles lignes et rubriques comptables ont été introduites, ainsi que des changements de dénominations pour se conformer à la terminologie préconisée par les normes IAS/IFRS.

• Tableau des flux de trésorerie

La présentation des flux de trésorerie selon la méthode indirecte qui se base sur le résultat avant impôt, alors que le référentiel comptable antérieur préconisait la méthode directe.

Le tableau des flux de trésorerie présenté selon les normes IAS/IFRS est scindé en deux parties :

- Une première partie qui consiste à analyser par fonction (opérationnelle, investissement, financement) la variation de la trésorerie nette et des équivalents de trésorerie.
- La présentation de la variation des éléments composant la trésorerie au bilan.

• Tableau de variation des capitaux propres

Contrairement au référentiel comptable antérieur, l'application des normes IAS/IFRS requiert la présentation du tableau des variations de capitaux propres. Cet état financier reflète, entre deux dates de clôture, l'augmentation ou la diminution de l'actif net au cours de l'exercice ou de la période comptable considérée.

• Notes aux états financiers

Les notes aux états financiers contiennent des informations complémentaires à celles qui sont présentées au niveau du bilan, du compte de résultat, de l'état des variations de capitaux propres et du tableau des flux de trésorerie.

Les notes fournissent des descriptions narratives ou des ventilations d'éléments présentés dans les autres états financiers, ainsi que des informations relatives aux éléments qui ne répondent pas aux critères de comptabilisation dans les autres états financiers.

Les normes IAS/IFRS ne préconisent pas de format standard des notes. Toutefois, le Plan Comptable des Établissements de Crédit fournit une structure type de ces notes.

DESCRIPTION DES RETRAITEMENTS IFRS

RÈGLES DE CONSOLIDATION

• Dispositions normatives

Le périmètre de consolidation est déterminé sur la base de la nature du contrôle exercé (un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable) sur les différentes entités dont le Groupe BMCI détient des participations directes ou indirectes.

De même, le Groupe BMCI consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini dites « entités ad hoc » contrôlées et ce, même en l'absence d'un lien capitalistique entre eux.

La nature du contrôle détermine la méthode de consolidation à savoir : intégration globale, consolidation proportionnelle et mise en équivalence.

• Méthodes de consolidation

- Les entreprises sur lesquelles le Groupe BMCI exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.

- Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

- Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

• Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe BMCI regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou influence notable.

LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

• Dispositions normatives

La norme IAS 16 prescrit le traitement comptable des immobilisations corporelles. Les questions fondamentales concernent la comptabilisation des actifs, la détermination de leur valeur comptable, les dotations aux amortissements et les pertes de valeur correspondantes.

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, une entité doit choisir une des méthodes suivantes : le modèle du coût ou le modèle de la réévaluation.

Le modèle du coût

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le modèle de la réévaluation

Une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué, à savoir sa juste valeur à la date de la réévaluation, diminué du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul des pertes de valeurs ultérieures.

Le modèle de la juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Lorsqu'une immobilisation corporelle est réévaluée, toute la catégorie des immobilisations corporelles dont fait partie cet actif doit être réévaluée.

L'approche par composants

Elle correspond à la décomposition d'une immobilisation corporelle selon ses composants les plus significatifs. Ces composants doivent être comptabilisés séparément et amortis de façon systématique sur la base de leur durée d'utilité propre, de manière à refléter le rythme de consommation des avantages économiques y afférents.

La durée d'utilité représente la durée d'amortissement des immobilisations selon les normes IFRS. La base amortissable d'un actif correspond au coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle.

Amortissement

Le montant amortissable d'un actif doit être réparti systématiquement sur sa durée d'utilité.

Chaque partie d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'élément doit être amortie séparément (amortissement par composants).

Une entité ventile le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation corporelle sur la base de ses parties significatives et amorti séparément chacune de ces parties.

La valeur résiduelle et la durée d'utilité

La valeur résiduelle est le montant net des coûts de sortie prévus qu'une entreprise obtiendrait en cédant le bien en fin d'utilisation.

La durée d'utilisation correspond en normes IFRS à la durée d'utilisation effective du bien par l'entreprise.

Le mode d'amortissement utilisé doit refléter le rythme selon lequel l'entité s'attend à consommer les avantages économiques futurs liés à l'actif, et il doit être examiné au moins à la fin de chaque période annuelle.

• Options retenues par la BMCI

Le Groupe BMCI a adopté les règles suivantes :

- La méthode prospective.
- L'approche par composant.
- Une durée d'amortissement qui reflète la durée d'utilisation effective du bien par la banque. L'amortissement retenu est un amortissement linéaire calculé sur la durée d'utilité de l'actif. La valeur résiduelle retenue par le Groupe BMCI est supposée nulle.

TABLEAU DES COMPOSANTS GROUPE BMCI

DURÉE EN ANNÉES	DURÉE D'AMORTISSEMENT	POIDS DU COMPOSANTS
Gros œuvre	60	50 %
Façade	30	15 %
IGT	20	20 %
Agencement	10	15 %

LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

• Dispositions normatives

Les immobilisations incorporelles représentent les actifs non monétaires identifiables et sans substance physique. Il s'agit principalement des concessions, brevets, licences, marques, procédés et logiciels informatiques.

Une entité peut choisir soit le modèle du coût, soit le modèle de la réévaluation. Si une immobilisation incorporelle est comptabilisée en utilisant le modèle de la réévaluation, tous les autres actifs de sa catégorie doivent également être comptabilisés en utilisant le même modèle, sauf s'il existe pour ces actifs.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle dépend de sa durée d'utilité, l'entité doit apprécier si la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est déterminée ou indéterminée. Une immobilisation incorporelle doit être considérée par l'entité, comme ayant une durée d'utilité indéterminée lorsque, sur la base d'une analyse de tous les facteurs pertinents, il n'y a pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle on s'attend à ce que l'actif génère pour l'entité des entrées nettes de trésorerie.

La durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle qui résulte de droits contractuels ou d'autres droits légaux ne doit pas excéder la période contractuelle ou d'autres droits légaux.

• Options retenues par la BMCI

Conformément aux options offertes par la norme IFRS 1, le Groupe BMCI a choisi pour son bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2007 de maintenir les coûts historiques pour l'ensemble des immobilisations incorporelles et n'a donc procédé à aucune réévaluation.

L'option retenue pour le traitement des logiciels consiste à distinguer entre les logiciels dédiés à la clientèle et les logiciels internes d'infrastructures.

La durée d'amortissement est déterminée selon la consommation des avantages économiques en fonction de l'utilisation.

DURÉE EN ANNÉES	DURÉE D'AMORTISSEMENT
Logiciels dédiés à la clientèle	3 ans
Logiciels internes d'infrastructures	8 ans

GOODWILL

• Dispositions normatives

Regroupement d'entreprise

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération sont inclus dans le coût d'acquisition.

• Options retenues par la BMCI

En l'absence de goodwill à la date de transition vers les normes IAS/IFRS, aucun impact sur les capitaux propres d'ouverture n'a été identifié.

LES IMMEUBLES DE PLACEMENT

• Dispositions normatives

Il s'agit des biens immobiliers hors exploitation détenus par le propriétaire ou en vertu d'un contrat de location-financement pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital. L'évaluation initiale se fait au coût qui comprend le prix d'achat et les dépenses directement attribuables. Par contre, sont exclus du coût, ceux du démarrage pour les immeubles déjà construits. L'évaluation initiale ressort comme le coût à la date d'achèvement de la construction ou de l'aménagement.

Pour l'évaluation des immeubles de placement, une entité peut choisir entre :

- **Le modèle de la juste valeur :** Si l'entité opte pour ce traitement, il doit être applicable à l'ensemble des immeubles de placement. Le recours à des évaluateurs indépendants est encouragé.
 - **Le modèle du coût amorti :** Après sa comptabilisation en tant qu'actif, un immeuble de placement doit être comptabilisé à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Dans ce cas, la juste valeur doit être indiquée en annexe.
- Dans le cas des immeubles de placement en location, la norme IAS 17 « Contrat de location » est applicable.

• Options retenues par la BMCI

Le Groupe BMCI a choisi pour son bilan d'ouverture de maintenir ses immeubles de placement au coût historique et n'a donc procédé à aucune réévaluation.

LES AVANTAGES AU PERSONNEL

• Dispositions normatives

Les avantages au personnel sont traités par la norme IAS 19 « Avantages au personnel ». L'objectif de cette norme est de comptabiliser les avantages au personnel répartis en avantage à court terme, indemnités de fin de contrat de travail, avantages postérieurs à l'emploi (cotisations/prestations définies) et autres avantages sur capitaux propres. La norme prescrit le mode de comptabilisation et d'évaluation [date et évaluation du passif/actif, détermination de la charge] ainsi que les informations à fournir.

Les différents types d'avantages au personnel

La norme IAS 19 identifie cinq catégories d'avantages sociaux, selon la nature et les modalités de versement des prestations :

- **Avantages à court terme,** tels que les salaires, rémunérations, cotisations de sécurité sociale, congés payés, congés de maladies, intéressement et primes (s'ils sont payables dans les douze mois suivant la fin de l'exercice) et avantages non monétaires (tels que l'assistance médicale, le logement, les voitures de sociétés et les biens ou services gratuits ou subventionnés) accordés au personnel en activité.

- **Avantages postérieurs à l'emploi** tels que les pensions de retraite et autres prestations telles que les couvertures décès ou assistances médicales postérieures à l'emploi.

- **Avantage à long terme,** comprenant congés liés à l'ancienneté/jubilés ou autres avantages liés à l'ancienneté, et, s'ils sont payables douze mois ou plus après la fin de l'exercice, l'intéressement, les primes et rémunérations différées.

- **Indemnités de fin de contrat de travail,** ce sont des avantages accordés à un membre du personnel en raison de son départ volontaire ou de la résiliation par l'entreprise du contrat de travail avant l'âge de départ en retraite.

- **Avantages sur capitaux propres,** avantages en vertu desquels les membres du personnel reçoivent des instruments de capitaux propres (principalement des actions) émis par l'entreprise ou par sa société mère.

Couverture des engagements

Les engagements peuvent être couverts de deux manières :

- Par la constitution d'une provision interne ;
- Par l'externalisation de son obligation de verser les prestations par la souscription d'un contrat d'assurance.

La valorisation des régimes à prestations définies implique notamment l'obligation d'utiliser des techniques actuarielles pour estimer de façon fiable le montant des avantages accumulés par le personnel en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par l'entité des variables qui déterminent le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Ces hypothèses comprennent constamment les éléments suivants :

- Hypothèses démographiques.
- Le taux attendu de rendement des actifs du régime.
- Le taux d'actualisation/taux d'inflation.
- Salaires, avantages du personnel et coûts médicaux.

La méthode d'évaluation actuarielle dite « méthode des unités de droits projetés » permet de déterminer le montant de la provision. Cette méthode a pour principe de répartir sur chaque période le montant des droits acquis au cours de cette période pour chaque salarié.

• Options retenues par la BMCI

Selon la norme IAS 19, la BMCI comptabilise les cotisations de la période en charges d'exploitation, en contrepartie des services rendus par les membres du personnel au cours de l'exercice.

Les indemnités de fin de contrat de travail et les médailles de travail font l'objet de provisions évaluées sur la base de modèles actuariels.

Concernant la CMIM, le Groupe BMCI ne dispose pas d'information permettant d'établir son engagement au titre des passifs de cette Caisse.

Le Groupe BMCI a décidé que les écarts actuariels soient directement comptabilisés en résultat.

Méthode d'évaluation

La méthode d'évaluation appliquée par la BMCI est la méthode des unités de crédit projetées avec une prise en compte « proratisée » du service. Cette méthode est déroulée en étapes :

- Une évaluation des droits à terme moyennant des hypothèses actuarielles ;
- Une répartition des droits à terme sur la période d'activité au cours de laquelle la BMCI bénéficie des services de ses employés ;

Les principales hypothèses actuarielles utilisées sont :

- Des hypothèses financières, à savoir le taux d'actualisation ;
- Le taux d'augmentation des salaires ;
- Le taux de sortie des bénéficiaires ;
- L'âge et les modalités de départ à la retraite ;
- La probabilité à l'âge actuel d'atteindre l'âge de la retraite.

DÉRIVÉS

• Dispositions normatives

Un dérivé est un instrument financier ou un autre entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39 qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- Sa valeur varie en fonction d'une variation d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un taux de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation de crédit, d'un indice de crédit ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat (parfois appelé le « sous-jacent »).
- Il ne requiert aucun placement net initial ou il requiert un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions de marché.
- Il est réglé à une date future.

Un instrument de couverture est un dérivé désigné ou un actif/passif financier désigné non dérivé dont on s'attend à ce que la juste valeur ou les flux de trésorerie compensent les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie d'un élément couvert désigné.

Options retenues par la BMCI

L'ensemble des opérations portant sur des instruments dérivés sont initiées à des fins de transaction et sont de ce fait comptabilisées en tant qu'actifs ou passifs à la juste valeur par résultat.

DÉRIVÉS INCORPORÉS :

Dispositions normatives

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat financier ou non qui a pour effet de faire varier une partie des flux de trésorerie de l'opération composée d'une manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

La norme IAS 39 définit un contrat hybride comme un contrat comprenant un contrat hôte et un dérivé incorporé.

Le dérivé incorporé doit faire l'objet d'une séparation si les trois conditions suivantes sont remplies :

- Le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur.
- Séparé du contrat hôte, le dérivé incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé.
- Les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

La norme IAS 39 préconise de valoriser le contrat hôte à l'initiation de l'opération sur la base de la différence entre la juste valeur du contrat hybride et la juste valeur du dérivé incorporé.

Options retenues par BMCI

Le Groupe BMCI a identifié comme instrument financier comprenant un dérivé incorporé, l'emprunt obligataire convertible en actions. Toutefois, aucun retraitement comptable au titre de la première application des normes IAS/IFRS n'a été effectué compte tenu de la non matérialité de l'impact.

IMPÔT EXIGIBLE ET IMPÔT DIFFÉRÉ

Dispositions normatives

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe consolidé sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Les impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il existe des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Les passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- Des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé chaque fois que le recouvrement ou le règlement de la valeur comptable d'un actif augmentera ou diminuera les paiements futurs d'impôt par rapport à ce qu'ils auraient été si un tel recouvrement n'avait pas eu d'incidence fiscale. La gestion fiscale lui donne l'opportunité de générer un bénéfice imposable au cours des exercices appropriés. L'IAS 12 interdit l'actualisation des impôts différés.

ACTIFS FINANCIERS : PRÊTS ET CRÉANCES

Dispositions normatives

La catégorie « Prêts et Créances » inclut les crédits consentis par le Groupe BMCI, les participations dans des crédits syndiqués, et dans les crédits acquis non cotés sur un marché actif, lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction. Les prêts cotés sur un marché actif sont inclus dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » et valorisés conformément aux règles s'appliquant à cette catégorie.

Cette catégorie inclut également les instruments financiers représentant les emplois obligatoires de par la réglementation.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE).

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalable à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution.

Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

CRÉDITS HORS MARCHÉ

Dispositions normatives

Les crédits hors marché par définition sont les crédits octroyés à des conditions qui ne répondent pas aux conditions normales de crédit (conditions de marché).

Pour la comptabilisation initiale des crédits hors marché, la norme IAS 39 préconise que la juste valeur soit différente de la valeur nominale. Ainsi, l'écart reflétant la décote est enregistré en résultat et fait l'objet d'un étalement actuariel sur la durée estimée de l'opération conformément à la méthode du coût amorti.

Options retenues par la BMCI

Le Groupe BMCI s'est basé sur la circulaire de Bank Al-Maghrib qui fixe les taux planchers pour identifier les crédits hors marché. L'analyse effectuée pour identifier l'existence ou l'absence de crédits émis à des conditions hors marché a permis de conclure que tous les crédits émis par le Groupe BMCI sont octroyés à des conditions normales du marché. Par conséquent, aucune décote n'est à constater au bilan d'ouverture.

ACTIF FINANCIER : TITRES

Dispositions normatives

Les titres détenus par le Groupe sont classés en trois catégories.

Actifs financiers à la valeur de marché par résultat

La catégorie des « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » comprend :

- les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transactions),
 - les actifs financiers évalués, sur option, à la valeur de marché par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39 et les conditions d'application de l'option de juste valeur.
- Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais de transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (HTM)

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe BMCI a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture telle que préconisée par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs.

Actifs financiers disponibles à la vente (AFS)

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des deux catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs.

Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé parmi les passifs financiers à la juste valeur par résultat.

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS

Dépréciations des prêts et créances et sur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, provisions sur engagements de financement et de garantie

Des dépréciations sont constituées sur les crédits (et les autres actifs financiers classés dans la catégorie des prêts et créances) et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur mesurable liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille d'éléments homogènes.

Au niveau individuel, la dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties...). Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

Toute appréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ». À compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur récupérable estimée calculée au taux d'intérêt effectif d'origine (effet de désactualisation).

Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe BMCI, fondée sur des données historiques permettant notamment de déterminer le taux de passage des crédits de la catégorie des créances « saines » vers la catégorie des créances « en souffrance » ou « à risque avéré ».

Ces données historiques sont ajustées, si nécessaire, pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt des comptes. Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

Les données historiques et l'analyse susvisée servent de base pour le calcul des provisions collectives (sur la base de portefeuilles) en tenant compte de l'échéancier prévisionnel de récupération des créances ainsi que de l'effet de l'actualisation au taux d'intérêt effectif d'origine moyen du groupe d'actifs homogènes.

• Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les « actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation durable ou significative résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition. En particulier, concernant les titres à revenu variable cotés sur un marché actif, une baisse prolongée ou significative du cours en deçà de son coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est constatée et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est à nouveau appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

S'agissant d'un titre à revenu variable, la dépréciation est constituée en produit net bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, à la date de cession du titre. Par ailleurs, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation comptabilisée en résultat.

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

• Dispositions normatives

Les dépôts de la clientèle sont des passifs financiers entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39. Les catégories ouvertes à l'enregistrement des passifs financiers sont les suivantes :

- Passifs financiers détenus à des fins de transaction : objectif d'achat ou de revente à court terme ;
- Autres passifs (non détenus à des fins de transaction).

La classification des passifs dans l'une ou l'autre de ces catégories en détermine le mode de comptabilisation et d'évaluation.

CONTRAT DE LOCATION

• Dispositions normatives

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Il y a lieu de distinguer entre :

- Un contrat de location-financement qui est un contrat qui transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif.
- Un contrat de location simple qui est tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement.

Les contrats de location-financement sont des instruments financiers dont le nominal correspond à la valeur du bien acquis ou loué, diminuée ou majorée des commissions versées ou perçues et de

tous les autres frais inhérents à l'opération.

Le taux d'intérêt étant dans ce cas, le taux d'intérêt effectif (TIE) déterminé conformément aux dispositions de l'IAS 39.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux d'actualisation qui permet de rendre égales :

- La valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir par le bailleur augmentés de la valeur résiduelle non garantie ;
- et, la valeur d'entrée du bien qui est égale à la juste valeur initiale augmentée des coûts directs initiaux.

• Options retenues par la BMCI

Les contrats de leasing accordés par BMCI Leasing sont des contrats de location-financement. Ces contrats ont été retraités au taux d'intérêt effectif (TIE).

PROVISIONS DU PASSIF

• Dispositions normatives

Une provision doit être comptabilisée au passif lorsqu'une entité a une obligation actuelle (explicite ou implicite) découlant d'un événement passé.

Quand il est significatif, l'effet de l'actualisation des flux de trésorerie futurs devant être décaissés pour éteindre l'obligation est obligatoirement comptabilisé quand la sortie des ressources dépasse un an.

UTILISATION DES ESTIMATIONS POUR LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des états financiers exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations pour la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme pour l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans l'élaboration des notes relatives aux états financiers.

Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont eu recours à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les états financiers.

C'est le cas notamment :

- Des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire,
- De l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés,
- Du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en juste valeur par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes afférentes aux états financiers,
- Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels,
- De l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée,
- De la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

BILAN D'OUVERTURE IFRS AU 1 ^{ER} JANVIER 2007 ET IMPACTS DU PASSAGE AUX NORMES IAS/IFRS - ACTIF								En milliers de dirhams	
ACTIF	ACTIF PCEC	RECLASSEMENT	IAS 39	IAS 16	IAS 38	IAS 19	IAS 37	ACTIF IFRS	AU 01/01/07
	AU 31/12/2006		INSTRUMENTS FINANCIERS	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AVANTAGES AU PERSONNEL	PROVISIONS PASSIFS ACTIFS ÉVENTUELS		
Valeurs en caisse, banques centrales, trésor public service des chèques postaux	4 299 707							4 299 707	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		319 458	18 681					338 139	
Instruments dérivés de couverture									
Actifs financiers disponibles à la vente	2 368 857	9 180	22 251					2 400 288	
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	4 037 659	231 370						4 269 029	
Prêts et créances sur la clientèle	33 757 395		-26 430					33 730 965	
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux									
Placements détenus jusqu'à leur échéance	535 605	-535 605							
Actifs d'impôt exigible									
Actifs d'impôt différé					687	18 439		19 126	
Comptes de régularisation et autres actifs	189 922	-24 403,00						165 519	
Actifs non courants destinés à être cédés									
Participations dans des entreprises mises en équivalence	2 290							2 290	
Immeubles de placement		3 739						3 739	
Immobilisations corporelles	987 445	-3 739		51 228				1 034 934	
Immobilisations incorporelles	101 568				-1 735			99 833	
Ecart d'acquisition									
TOTAL DE L'ACTIF	46 280 448	-	14 502	51 228	-1 048	18 439	-	46 363 569	

BILAN D'OUVERTURE IFRS AU 1 ^{ER} JANVIER 2007 ET IMPACTS DU PASSAGE AUX NORMES IAS/IFRS - PASSIF								En milliers de dirhams	
PASSIF	PASSIF PCEC	RECLASSEMENT	IAS 39	IAS 16	IAS 38	IAS 19	IAS 37	PASSIF IFRS	AU 01/01/07
	AU 31/12/06		INSTRUMENTS FINANCIERS	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AVANTAGES AU PERSONNEL	PROVISIONS PASSIFS ACTIFS ÉVENTUELS		
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux									
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		15 805	-11 777					4 028	
Instruments dérivés de couverture									
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5 621 461							5 621 461	
Dettes envers la clientèle	31 177 468							31 177 468	
Titres de créance émis	4 748 383							4 748 383	
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux									
Passifs d'impôt exigible									
Passifs d'impôt différé			10 407	19 978				30 385	
Comptes de régularisation et autres passifs	1 112 889	-15 805						1 097 084	
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés									
Provisions techniques des contrats d'assurance									
Provisions	12 844								
Subventions et fonds assimilés						46 563	-10 065	49 342	
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie									
Capitaux propres	3 607 403	-	15 873	31 249	-1 048	-28 124	10 065	3 635 418	
Capitaux propres part du groupe	3 528 044		15 873	31 249	-1 048	-28 054	10 065	3 556 129	
• Capital et réserves liées	2 104 816							2 104 816	
• Réserves consolidées	872 345		15 873	31 249	-1 048	-28 054	10 065	900 430	
• Gains ou pertes latents ou différés									
• Résultat de l'exercice	550 883							550 883	
Intérêts minoritaires	79 359					-70		79 289	
TOTAL DU PASSIF	46 280 448	-	14 502	51 228	-1 048	18 439	-	46 363 569	

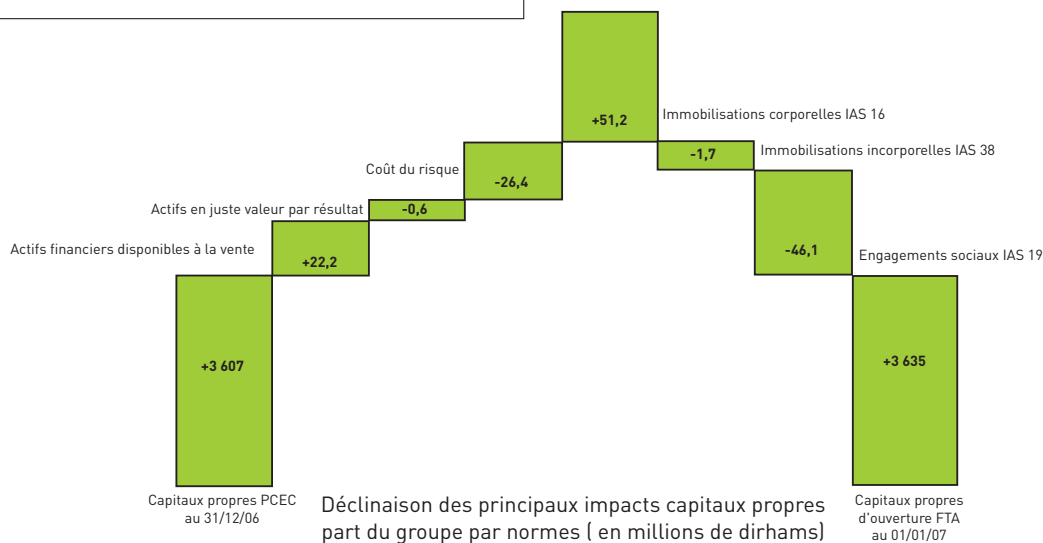
IMPACTS DU PASSAGE AUX NORMES IAS/IFRS SUR LES CAPITAUX PROPRES

En milliers de dirhams

	MONTANT PCEC		IAS 39		IAS 16		IAS 38		IAS 19		IAS 17		IAS 37		PASSIF IFRS AU 31/12/06
	AU 31/12/06	RECLASSEMENTS	INSTRUMENTS FINANCIERS	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AVANTAGES AU PERSONNEL	CONTRAT DE LOCATION	PROVISIONS PASSIFS ACTIFS ÉVENTUELS							
Capitaux propres part du groupe	3 528 044	-	15 873	31 249	-1 048	-28 054	-	10 065	3 556 129						
• Capital et réserves liées	2 104 814	-	-	-	-	-	-	2 104 814							
• Réserves consolidées	872 345	-	15 873	31 249	-1 048	-28 054	-	10 065	900 430						
• Gains ou pertes latents ou différés	-	-	-	-	-	-	-	-	-						
• Résultat de l'exercice	550 883	-	-	-	-	-	-	-	550 883						
Intérêts minoritaires	79 359	-	-	-	-	-70	-	-	79 289						
TOTAL	3 607 403	-	15 873	31 249	-1 048	-28 124	-	10 065	3 635 418						

SYNTHÈSE DES IMPACTS

- L'application des normes comptables internationales IAS/IFRS pour les comptes consolidés du Groupe BMCI a eu un effet positif sur les capitaux propres consolidés.
- L'adoption par le Groupe BMCI des normes IAS/IFRS a eu pour effet l'augmentation du total bilan.
- Les règles de provisionnement des créances en souffrance ont été renforcées par l'introduction du test de dépréciation sur la base de portefeuille.


PASSAGE DU BILAN DES NORMES PCEC AUX NORMES IAS/IFRS AU 30 JUIN 2007 ET 31 DECEMBRE 2007 - ACTIF

En milliers de dirhams

ACTIF	RETRAITEMENT BILAN AU 30 JUIN 2007				RETRAITEMENT BILAN AU 31 DECEMBRE 2007			
	ACTIF PCEC	RECLASSEMENTS	RETRAITEMENT IFRS	ACTIF IFRS	ACTIF PCEC	RECLASSEMENT	RETRAITEMENT IFRS	ACTIF IFRS
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-	-	5 626 368	-	-	-	5 125 895
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5 626 368	489 200	17 039	506 239	5 125 895	1 071 840	-34 442	1 037 398
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente	2 373 747	-287 025	12 946	2 099 668	3 470 529	-240 493	9 897	3 239 933
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	4 669 045	262 430	-	4 931 475	4 684 693	287 970	0	4 972 663
Prêts et créances sur la clientèle	37 119 199	-	8 724	37 127 923	43 815 133	-	66 462	43 881 595
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-	0	0
Placements détenus jusqu'à leur échéance	464 888	-464 605	-	283	1 119 317	-1 119 317	0	0
Actifs d'impôt exigible	-	-	-	-	-	-	0	0
Actifs d'impôt différé	-	-	33 118	33 118	-	-	57 019	57 019
Comptes de régularisation et autres actifs	327 826	-3 030	-	324 796	456 319	-3 030	-	453 289
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-	0	0
Participations dans des entreprises mises en équivalence	-1 197	-	-	-1 197	-7 139	-	0	-7 139
Immeubles de placement	-	5 730	-	5 730	-	5 594	0	5 594
Immobilisations corporelles	1 017 992	-5 730	55 188	1 067 450	1 091 617	-5 594	58 167	1 144 190
Immobilisations incorporelles	97 792	-	-4 051	93 741	103 279	-	-5 821	97 458
Ecart d'acquisition	-	-	-	-	-	-	0	0
TOTAL DE L'ACTIF	51 695 660	-	119 934	51 815 594	59 859 643	-	148 253	60 007 896

PASSAGE DU BILAN DES NORMES PCEC AUX NORMES IAS/IFRS AU 30 JUIN 2007 ET 31 DECEMBRE 2007 - PASSIF

En milliers de dirhams

PASSIF	RETRAITEMENT BILAN AU 30 JUIN 2007				RETRAITEMENT BILAN AU 31 DECEMBRE 2007			
	PASSIF PCEC	RECLASSEMENTS	RETRAITEMENT IFRS	PASSIF IFRS	PASSIF PCEC	RECLASSEMENT	RETRAITEMENT IFRS	PASSIF IFRS
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	879	879
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5 018 013	-	-	5 018 013	5 603 022	-	-	5 603 022
Dettes envers la clientèle	36 392 614	-	-	36 392 614	42 346 411	-	-	42 346 411
Titres de créance émis	4 790 885	-	-	4 790 885	5 952 189	-	-	5 952 189
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs d'impôt exigible	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs d'impôt différé	-	-	45 931	45 931	-	-	68 456	68 456
Comptes de régularisation et autres passifs	1 582 371	-	3 826	1 586 197	1 558 927	-	3 826	1 562 753
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions	13 389	-	39 769	53 158	45 258	-	47 092	92 350
Subventions et fonds assimilés	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres	3 898 388	-	30 409	3 928 797	4 353 836	-	28 000	4 381 836
Capitaux propres part du groupe	3 818 050	-	30 479	3 848 529	4 263 233	-	28 070	4 291 303
• Capital et réserves liées	2 511 265	-	-	2 511 265	2 592 750	-	-	2 592 750
• Réserves consolidées	965 773	-	28 085	993 858	962 591	-	28 085	990 676
• Gains ou pertes latents ou différés	-	-	-5 620	-5 620	-	-	-7 541	-7 541
• Résultat de l'exercice	341 012	-	8 014	349 026	707 892	-	7 526	715 418
Intérêts minoritaires	80 338	-	-70	80 268	90 603	-	-70	90 533
TOTAL DU PASSIF	51 695 660	-	119 934	51 815 594	59 859 643	-	148 253	60 007 896

PASSAGE DU COMPTE DE RÉSULTATS DES NORMES PCEC AUX NORMES IAS/IFRS AU 30 JUIN 2007 ET 31 DECEMBRE 2007

En milliers de dirhams

	COMPTE DE RÉSULTATS AU 30 JUIN 2007			COMPTE DE RÉSULTATS AU 31 DECEMBRE 2007		
	ENCOURS AU 30/06/07	RETRAITEMENT	IFRS	ENCOURS AU 31/12/07	RETRAITEMENT	IFRS
Intérêts et produits assimilés	1 360 238	9 920	1 370 158	2 890 817	19 070	2 909 887
Intérêts et charges assimilés	464 086		464 086	1 011 702		1 011 702
MARGE D'INTERETS	896 152	9 920	906 072	1 879 115	19 070	1 898 185
Commissions perçues	174 603		174 603	378 395		378 395
Commissions servies	7 522		7 522	18 607		18 607
+/- Gains ou perte sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	68 415	-20 275	48 140	153 086	-73 087	79 998
+/- Gains ou perte sur instruments financiers disponible à la vente	-10 947		-10 947	-31 054		-31 054
+ Produits des autres activités	9 832		9 832	23 466		23 466
- Charges des autres activités	33 770		33 770	74 606		74 606
PRODUIT NET BANCAIRE	1 096 763	-10 355	1 086 408	2 309 795	-54 017	2 255 778
- Charges générales d'exploitation	393 413		3 271	396 684		809 378
- Dotation aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	55 192	-1 644	53 548	109 832	-2 853	106 979
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	648 158	-11 982	636 176	1 390 585	-61 758	1 328 827
- Coût de risque de crédit	74 532	-25 234	49 298	213 806	-73 822	139 984
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	573 626	13 252	586 878	1 176 779	12 064	1 188 843
Quote -part du résultat net des entreprises mises en équivalences	-3 486		-3 486	-9 428		-9 428
Gains ou perte net sur autres actif						
Variations de valeur des écarts d'acquisition						
RÉSULTAT AVANT IMPOT	570 140	13 252	583 392	1 167 351	12 064	1 179 415
Impôt sur les bénéfices	218 371	5 238	223 609	438 437	4 539	442 976
Résultat net d'impôt sur les activités arrêtées ou en cours de cession						
RÉSULTAT NET	351 769	8 014	359 783	728 914	7 526	736 440
Intérêts minoritaires	10 757		10 757	21 022		21 022
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	361 012	8 014	349 026	707 892	7 526	715 418

EXPLICATIONS DES PRINCIPAUX RETRAITEMENTS ET RECLASSEMENTS COMPTABLES
RECLASSEMENTS COMPTABLES
• Portefeuille de titres

L'application de la norme IAS 39 au 1^{er} janvier 2007 a conduit au reclassement des éléments composant le portefeuille titres afin de tenir compte des nouvelles règles de classement fondées sur les objectifs liés à la détention des instruments financiers et sur leur mode d'évaluation.

Ainsi, la catégorie des actifs financiers de transaction a été utilisée alors que la comptabilisation des titres dans cette catégorie, dans le cadre du référentiel comptable antérieur, était soumise à des conditions incluant, outre le critère de l'intention, l'autorisation préalable de Bank Al-Maghrib.

De même, il a été procédé au reclassement des titres d'investissement, de participation, des titres non consolidés vers la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente.

• Crédits à la clientèle et aux autres établissements de crédit

Les crédits à la clientèle et aux autres établissements de crédit ont été reclassés dans la catégorie des prêts et créances de l'IAS 39, à l'exception de ceux détenus à des fins de transactions classées dans la catégorie des actifs financiers en juste valeur par résultat.

• Opérations de crédit-bail et de location

En application des dispositions des normes IAS 17 et IAS 39, les créances relatives aux opérations de crédit-bail répondant au critère de la location-financement ont été reclassées dans la catégorie des prêts et créances.

• Immobilier d'exploitation et immeubles de placements (IAS 16, IAS 40)

En application des normes IAS 16, IAS 36 et IAS 40, une partie des actifs classés en tant qu'immobilisations corporelles, dans le cadre du référentiel comptable antérieur, a été reclassée dans la catégorie des immeubles de placement.

RETRAITEMENTS COMPTABLES
• Actifs, passifs et instruments financiers dérivés en valeur de marché par résultat

Les actifs et passifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transaction - y compris les instruments financiers dérivés.

Les actifs financiers du portefeuille de transaction comportent notamment les titres détenus à des fins de transaction, transitant par la salle des marchés, ainsi que les instruments financiers dérivés de transaction négociés dans le cadre des activités de gestion de position du Groupe BMCI, notamment les opérations de change à terme et de swap de change.

Au passif, le portefeuille de transaction se compose en partie des instruments financiers dérivés correspondant à des opérations de change à terme et de swap de change.

L'évaluation des actifs financiers à la juste valeur par résultat (valeur de marché ou de modèle) a eu un impact positif sur les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2007.

• Plus et moins values sur le portefeuille de titres classés en actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente se composent notamment des titres classés, dans le cadre du référentiel comptable antérieur, en tant que titres de placement et des titres de participations non consolidés.

L'ajustement de valeur a eu un effet positif sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2007.

L'évaluation des actifs financiers disponibles à la vente n'a pas eu pour effet de constater des dépréciations de valeurs visant à couvrir des pertes de valeur prolongées ou significatives constatées à la date du bilan d'ouverture.

• Immobilisations corporelles

En application des normes IAS 16 et IAS 36, le Groupe BMCI a choisi de retenir la méthode du coût historique amorti pour comptabiliser ses immobilisations d'exploitation, leur amortissement et leur dépréciation conformément à l'approche dite « par composant ».

L'application de l'approche par composant a eu pour effet de constater un impact positif sur les capitaux propres.

• Immobilisations incorporelles : Logiciels (IAS 38)

Selon le référentiel comptable antérieur, les logiciels inscrits à l'actif font l'objet d'un amortissement linéaire uniforme sur cinq ans. En application de la norme IAS 38, le Groupe BMCI a retenu des durées d'amortissement différenciées selon l'utilisation de chaque logiciel. Ainsi, une distinction a été faite entre les logiciels dédiés à fourniture de services pour la clientèle et ceux utilisés en interne.

L'effet net d'impôts différés au 1^{er} janvier 2007 des retraitements opérés a eu un impact négatif sur les capitaux propres dû à l'utilisation de durées d'amortissements plus réduites que celles utilisées en application du référentiel comptable antérieur.

• Engagements sociaux (IAS 19)

En application des dispositions de la norme IAS 19, le Groupe BMCI a comptabilisé des provisions visant à couvrir les passifs liés aux avantages sociaux accordés au personnel, correspondant aux médailles de travail et aux indemnités de fin de carrière.

L'application des dispositions de la norme IAS 19 a eu un effet net d'impôts différés négatif sur les capitaux propres consolidés au 1^{er} janvier 2007.

• Coût du risque

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit avéré inhérent à l'activité d'intermédiation du groupe, y compris les pertes consenties lors de la restructuration des créances, ainsi que des dépréciations éventuellement constituées au titre du risque de contrepartie lié aux instruments financiers dérivés négociés de gré à gré.

Pour se conformer aux dispositions de la norme IAS 39, le Groupe BMCI a développé en interne des modèles spécifiques permettant de dérouler le test individuel et collectif de dépréciation au titre du portefeuille des crédits enregistrés dans la catégorie « Prêts et créances ».

Les pertes de valeurs sont constatées lorsqu'il existe, à la date de transition vers les normes IAS/IFRS, une indication objective de perte de valeur mesurable liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille d'éléments homogènes.

Au niveau individuel, la dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties...).

Les contreparties non dépréciées individuellement ont fait l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe BMCI fondé sur des données historiques permettant notamment de déterminer le taux de passage des crédits de la catégorie de créances « saines » vers la catégorie des créances « en souffrance » et de l'effet de l'actualisation des flux de trésorerie futurs recouvrables.

Le déroulement des tests de dépréciation individuelle et collective a eu un effet négatif sur les capitaux propres du fait de la constatation de compléments de provisions.



États financiers consolidés IFRS/IAS au 30 juin 2008

EXTRAIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES SELON LES NORMES IAS/IFRS ARRETES AU 30 JUIN 2008

BILAN ACTIF IFRS	En milliers de DH	
	30/06/08	31/12/07
VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX	5 756 119	5 125 895
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	1 464 185	1 037 938
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	-	-
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	3 079 237	3 239 933
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	3 847 942	4 972 663
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	44 060 196	43 881 595
ECART DE RÉÉVALUATION ACTIF DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX	-	-
PLACEMENTS DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE	-	-
ACTIFS D'IMPÔT EXIGIBLE	-	-
ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ	81 896	57 019
COMPTES DE RÉGULARISATION ET AUTRES ACTIFS	556 732	453 289
ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	-	-
PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE	9 525	-7 139
IMMEUBLES DE PLACEMENT	11 184	5 594
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 165 957	1 144 190
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	93 942	97 458
ECARTS D'ACQUISITION	-	-
TOTAL DE L'ACTIF	62 126 915	60 007 896

BILAN PASSIF IFRS	En milliers de DH	
	30/06/08	31/12/07
BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX	-	-
PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	879	879
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	-	-
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	6 336 290	5 603 022
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	41 304 256	42 346 411
TITRES DE CRÉANCE ÉMIS	7 626 578	5 952 189
ECART DE RÉÉVALUATION PASSIF DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX	-	-
PASSIFS D'IMPÔT EXIGIBLE	-	-
PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ	75 798	68 456
COMPTES DE RÉGULARISATION ET AUTRES PASSIFS	2 126 944	1 562 753
DETTES LIÉES AUX ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	-	-
PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE	-	-
PROVISIONS	80 373	92 350
SUBVENTIONS ET FONDS ASSIMILÉS	-	-
DETTES SUBORDONNÉES ET FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE	-	-
CAPITAUX PROPRES	4 575 798	4 381 836
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	4 480 186	4 291 303
• Capital et réserves liées	2 638 808	2 592 750
• Réserves consolidées	1 442 464	990 676
• Gains ou pertes latents ou différés	-11 077	-7 541
• Résultat de l'exercice	409 991	715 418
INTÉRÊTS MINORITAIRES	87 598	90 533
TOTAL DU PASSIF	62 126 915	60 007 896

COMPTE DE RÉSULTATS IFRS	En milliers de DH	
	30/06/08	30/06/07
Intérêts et produits assimilés	1 581 556	1 370 158
Intérêts et charges assimilés	596 759	464 086
MARGE D'INTÉRÊTS	984 797	906 072
Commissions perçues	195 033	174 603
Commissions servies	10 203	7 522
+/- Gains ou perte sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	49 279	48 140
+/- Gains ou perte sur instruments financiers disponible à la vente	663	10 947
+ Produits des autres activités	10 578	9 832
- Charges des autres activités	45 550	33 770
PRODUIT NET BANCAIRE	1 184 597	1 086 408
- Charges générales d'exploitation	424 334	396 684
- Dotation aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	55 408	53 548
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	704 855	636 176
- Coût de risque de crédit	34 476	49 298
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	670 379	586 878
Quote -part du résultat net des entreprises mises en équivalences	-674	-3 486
Gains ou perte net sur autres actif	-	-
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	669 705	583 392
Impôt sur les bénéfices	246 574	223 609
Résultat net d'impôt sur les activités arrêtées ou en cours de cession	-	-
RÉSULTAT NET	423 131	359 783
Intérêts minoritaires	13 140	10 757
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	409 991	349 026

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	En milliers de DH	
	30/06/08	30/06/07
1. (+) Produits d'exploitation bancaire perçus	1 908 797	1 643 610
2. (+) Récupérations sur créances amorties	9	-
3. (+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	585	885
4. (-) Charges d'exploitation bancaire versées	-729 623	-639 219
5. (-) Charges d'exploitation non bancaire versées	-1 791	-
6. (-) Charges générales d'exploitation versées	-422 517	-393 413
7. (-) Impôts sur les résultats versés	-262 032	-218 371
I. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	493 428	393 492
Variation des :		
8. (±) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 138 681	-631 386
9. (±) Créances sur la clientèle	-2 032 525	-3 164 076
10. (±) Actifs financiers en juste valeur par résultat et disponibles à la vente	-339 595	-5 600
11. (±) Autres actifs	-96 274	-138 887
12. (±) Immobilisations données en crédit-bail et en location	-135 907	-197 728
13. (±) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	733 268	-603 448
14. (±) Dépôts de la clientèle	-1 042 155	5 215 146
15. (±) Titres de créance émis	1 674 389	42 502
16. (±) Autres passifs	342 932	462 516
II. SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	242 814	979 039
III. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES (I + II)	736 242	1 372 531
17. (+) Produit des cessions des actifs détenus à long terme	-	639
18. (+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
19. (-) Acquisition d'immobilisations financières	-26 314	710
20. (-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-78 928	-87 874
21. (+) Intérêts perçus	1 219	6 966
IV. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-104 023	-79 559
23. (+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-
24. (±) Variation de dettes subordonnées	-	-
25. (+) Emission d'actions (augmentation de capital)	-	34 645
26. (-) Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-
27. (-) Intérêts versés	-	-
28. (-) Dividendes versés	-	-
V. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	-	34 645
IMPACT DES ECARTS DE CONVERSION	-1 995	-956
VI. VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (III+IV+V)	630 224	1 326 661
VII. TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	5 125 895	4 299 707
VIII. TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	5 756 119	5 626 368

Attestation des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés résumés période du 1^{er} janvier au 30 juin 2008

Nous avons procédé à un examen limité des comptes consolidés résumés de la BMCI et de ses filiales (Groupe BMCI) couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2008, préparés pour la première fois conformément aux normes IFRS applicables au 30 juin 2008, tels que décrites dans les notes annexes. Ces comptes consolidés comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice 2007 et au premier semestre 2007 retraitées selon les mêmes règles.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes consolidés ne comprennent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

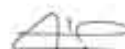
Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les comptes consolidés résumés ci-joints ne sont pas, dans tous leurs aspects significatifs, conformes aux principes comptables tels que décrits dans les notes annexes et à la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS relative à l'information financière intermédiaire.

Casablanca, le 29 septembre 2008

Les commissaires aux comptes

JPC AUDIT SARL
 Membre du réseau international
 PriceWaterhouseCoopers

F. Arfaoui
 Associé



Mazars Masnaoui

K. Mokdad
 Associé



TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES DU 31 DÉCEMBRE 2006 AU 30 JUIN 2008

En milliers de DH

	CAPITAL	RÉSERVES LIÉES AU CAPITAL	ACTIONS PROPRES	RÉSERVES ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS	GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS	CAPITAUX PROPRES PART GROUPE	INTÉRÊTS MINORITAIRES	TOTAL
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2006	1 000 272	1 104 544	-	1 423 228	-	3 528 044	79 359	3 607 403
Impact des changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2006 CORRIGÉS	1 000 272	1 104 544	-	1 451 313	-	3 556 129	79 289	3 635 418
Opérations sur capital	54 863	433 071	-	468 651	-	27 297	-14 566	12 731
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	-	-	715 418	-	715 418	25 810	741 228
Immobilisations corporelles et incorporelles :	-	-	-	-	-	-	-	-
Révaluations et cessions (A)	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers :	-	-	-	-	-	-	-	-
variations de juste valeur et transferts en résultat (B)	-	-	-	-	-7 541	-7 541	-	-7 541
Ecarts de conversion :	-	-	-	-	-	-	-	-
variations et transferts en résultat (C)	-	-	-	-	-	-	-	-
GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS (A)+(B)+(C)	-	-	-	-	-7 541	-7 541	-	-7 541
VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	-	-	-	-	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2007	1 055 135	1 537 615	-	1 706 094	-7 541	4 291 303	90 533	4 381 836
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2007 CORRIGÉS	1 055 135	1 537 615	-	1 706 094	-7 541	4 291 303	90 533	4 381 836
Opérations sur capital	-	46 058	-	-46 058	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-207 563	-	-207 563	-16 074	-223 637
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	-	-	409 991	-	409 991	13 140	423 131
Immobilisations corporelles et incorporelles :	-	-	-	-	-	-	-	-
Révaluations et cessions (D)	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers :	-	-	-	-	-	-	-	-
variations de juste valeur et transferts en résultat (E)	-	-	-	-	-3 536	-3 536	-	-3 536
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)	-	-	-	-1 995	-1 995	-1 995	-	-1 995
GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS (D)+(E)+(F)	-	-	-	-1 995	-3 536	-5 531	-	-5 531
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 30 JUIN 2008	1 055 135	1 583 673	-	1 852 455	-11 077	4 480 186	87 599	4 575 798

EXTRAIT DES NOTES ANNEXES AU 30 JUIN 2008

VENTILATION DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	En milliers de DH	
	30/06/08	31/12/07
Comptes et prêts	3 496 041	4 638 625
Valeurs reçues en pension	18 575	24 817
Titres (emplois obligatoires)	301 930	287 970
Autres prêts et créances	31 396	21 251
VALEUR AU BILAN	3 847 942	4 972 663

VENTILATION DES DETTES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	En milliers de DH	
	30/06/08	31/12/07
Comptes ordinaires	357 229	396 197
Valeurs données en pension	304 092	352 051
Emprunts de trésorerie	3 734 633	2 426 652
Emprunts financiers	1 405 283	1 671 520
Autres dettes	1 109	983
TOTAL EN PRINCIPAL	5 802 346	4 847 403
Dettes rattachées	533 944	755 619
VALEUR AU BILAN	6 336 290	5 603 022

VENTILATION DES DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE	En milliers de DH	
	30/06/08	31/12/07
DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE	41 304 256	42 346 411
• Comptes à vue créditeurs	22 171 824	23 163 166
• Comptes d'épargne	5 000 219	4 745 302
• Dépôts à terme	12 079 302	13 113 129
• Autres comptes créditeurs	2 052 911	1 324 814
TITRES DE CRÉANCE ÉMIS	7 626 578	5 952 189

VENTILATION DES CRÉANCES ENVERS LA CLIENTÈLE	En milliers de DH	
	30/06/08	31/12/07
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	41 500 967	39 670 544
• Crédits de trésorerie et à la consommation	20 505 853	20 427 221
• Crédits à l'équipement	8 156 918	7 324 922
• Crédits immobiliers	11 556 642	10 575 697
• Autres crédits	1 341 554	1 342 704
OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET DE LOCATION	3 658 911	3 523 004
CRÉANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	840 318	688 047

IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

En milliers de DH

	30/06/08			31/12/07		
	VALEUR BRUTE	CUMUL DES AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR	VALEUR NETTE	VALEUR BRUTE	CUMUL DES AMORTISSEMENTS PERTES DE VALEUR	VALEUR NETTE
Terrains et constructions	45 541	-	45 541	46 081	-	46 081
Immeuble d'exploitation	826 405	162 397	664 008	813 030	151 311	661 719
Equip. Mobilier, installation	516 548	407 520	109 028	500 787	391 265	109 522
Immeubles de placement	14 207	3 024	11 183	7 685	2 091	5 594
Autres immobilisations	539 754	302 873	236 881	522 158	285 730	236 428
Immobilisations en cours	110 495	-	110 495	90 439	-	90 439
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 052 950	875 814	1 177 136	1 980 180	830 397	1 149 783
Logiciels informatiques	150 265	112 839	37 426	145 471	103 397	42 074
Autres immobilisations incorporelles	56 521	-	56 521	55 385	-	55 385
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	206 786	112 839	93 947	200 856	103 397	97 459
TOTAL IMMOBILISATIONS	2 259 736	988 653	1 271 083	2 181 036	933 794	1 247 242

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	En milliers de DH						
	SOLDE AU 31/12/07	VARIATION DE PÉRIMÈTRE	DOTATIONS	REPRISES UTILISÉES	REPRISES NON UTILISÉES	AUTRES VARIATION	SOLDE AU 30/06/2008
Provision pour risques d'exécution des engagements par signature	1 561	-	-	-	-	-	1 561
Provision pour engagements sociaux	41 402	47 092	1 817	-	-	-	48 909
Provision pour risque généraux et charges	2 296	-	1 172	13 786	-	1 115	29 900
Autres provisions pour risques et charges	-	-	123	2 152	-	-	-
TOTAL	45 259	47 092	3 112	15 938	-	1 115	80 373

Les provisions pour risques et charges enregistrent principalement au 30 juin 2008 des provisions constituées pour couvrir les engagements sociaux, les dépréciations afférentes au risque de crédit et de contrepartie des engagements par signature, les litiges liés à l'exploitation bancaire.

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS

	En milliers de DH	
	30/06/08	31/12/07
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS	5 288 125	6 377 600
• aux établissements de crédit	10 000	10 021
• à la clientèle	5 278 125	6 367 579
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS	3 991 818	2 299 345
• des établissements de crédit	3 991 818	2 299 345
• de la clientèle	-	-

ENGAGEMENTS DE GARANTIE

	En milliers de DH	
	30/06/08	31/12/07
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS	10 337 373	9 657 778
• d'ordre des établissements de crédit	1 956 105	2 269 784
• d'ordre de la clientèle	8 381 268	7 387 994
ENGAGEMENTS DE GARANTIE RECUS	871 7890	13 280 739
• des établissements de crédit	13 280 724	8 717 890
• de l'état et d'autres organismes de garantie	15	-

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation est déterminé sur la base de la nature du contrôle exercé (un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable) sur les différentes entités dont le Groupe BMCI détient des participations directes ou indirectes.

DÉNOMINATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	MÉTHODE	% CONTRÔLE	% INTÉRÊT
BMCI	Banque	Top	-	-
BMCI Banque Offshore	Banque	IG	100%	100%
BMCI Crédit Conso	Crédit à la consommation	IG	51%	51%
BMCI Leasing	Leasing	IG	72,03%	72,03%
ARVAL Maroc	Location longue durée	MEE	33,34%	33,34%
BMCI Finance	Banque d'affaire	IG	100%	100%
BMCI Gestion	Gestion d'actif	IG	100%	100%
BMCI Fonds	Gestion d'actif	IG	100%	100%
BMCI Bourse	Intermédiation boursière	IG	100%	100%
BMCI Assurance	Courtage d'assurance	IG	100%	100%
IMMOBILIERE Sidi Maarouf	Société immobilière	IG	100%	100%

INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe BMCI est organisé autour de quatre pôles d'activité principaux :

- Banque de détail ;
- Banque offshore ;
- Financements spécialisés : BMCI Crédit Conso (BCC) et BMCI Leasing ;
- Banque de Gestion : gestion d'actifs.

Les transactions entre les pôles d'activité sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en tenant compte des prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe BMCI.

Les actifs et passifs sectoriels regroupent l'ensemble des éléments composant le bilan du Groupe. Les actifs sectoriels sont directement déterminés à partir des éléments comptables de chaque pôle d'activité. Les passifs sectoriels sont déterminés par le moyen des fonds propres - normalisés par pôle - utilisés pour l'allocation du capital.

Les fonds propres sont alloués par pôles en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des établissements de crédit et entreprises d'investissement.

Les résultats par pôles d'activité à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des pôles le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués.

INFORMATIONS SECTORIELLES PAR PÔLES D'ACTIVITÉS

	En milliers de DH					TOTAL
	BANQUE DE DÉTAIL	SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT SPÉCIALISÉES	BANQUE OFFSHORE	BANQUE DE GESTION	AUTRES	
ÉLÉMENTS D'ACTIF	52 638 229	4 682 779	4 531 386	64 370	109 757	62 126 915
Caisse	5 756 084	35	-	-	-	5 756 119
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 446 205	-	-	-	-	1 446 205
Titres	2 940 507	-	-	54 987	83 743	3 079 237
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	3 607 418	14 698	225 826	-	-	3 847 942
Prêts et créances sur la clientèle	37 397 743	4 475 885	4 172 600	6 359	7 609	46 060 196
Actif d'impôt différé	81 896	-	-	-	-	81 896
Autres actifs	210 182	192 161	132 960	3 024	18 405	574 712
Participation dans les entreprise mises en équivalence	9 525	-	-	-	-	9 525
Immeuble de placement	11 184	-	-	-	-	11 184
Immobilisations corporelles	1 087 042	683	7 826	309	70 097	1 165 957
Immobilisations incorporelles	90 443	1 680	-	1 337	482	93 942
ÉLÉMENTS DU PASSIF	55 947 767	2 476 279	3 603 892	61 673	19 324	62 126 915
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 285 309	1 750 124	3 300 297	-	560	6 336 290
Dettes envers la clientèle	41 057 394	48 568	198 294	-	-	41 304 256
Titres de créances émis	7 606 752	19 826	-	-	-	7 626 578
Passif d'impôt différé	75 798	-	-	-	-	75 798
Compte de régularisation	1 568 185	402 299	72 780	36 624	29 954	2 109 842
Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-
Provisions	68 303	10 065	-	-	2 005	80 373
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres	4 286 026	245 397	32 521	25 049	-13 195	4 575 798

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

En milliers de DH

	BANQUE DE DÉTAIL	SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT SPÉCIALISÉES	BANQUE OFFSHORE	BANQUE DE GESTION	AUTRES	ELIMINATIONS	TOTAL
MARGE D'INTÉRÊT	1 012 055	-42 950	17 681	-15	-2 046	72	984 797
MARGE SUR COMMISSIONS	152 757	2 066	1 555	19 725	18 545	-9 818	184 830
PRODUIT NET BANCAIRE	1 127 331	86 310	20 228	20 400	15 782	-85 454	1 184 597
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	451 850	25 729	2 594	4 603	7 469	-12 503	479 742
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	668 121	60 623	17 745	15 797	9 426	-66 857	704 855
RÉSULTAT NET	441 589	29 067	11 175	11 018	6 714	-76 432	423 131
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	441 589	15 927	11 175	11 018	6 714	-76 432	409 991

FONCTION ET STRATÉGIE DE GESTION DES RISQUES

Le Groupe BMCI considère la maîtrise des risques auxquels il est exposé comme un corollaire indispensable afin d'assurer la pérennité de ses activités et le développement continu de sa rentabilité.

Aussi, le Groupe BMCI est confronté à une multitude de risques induits par la diversité de ses activités aussi bien au niveau de la banque qu'au niveau de l'ensemble des filiales. Ainsi, conformément à la réglementation de Bank-Al Maghrib et en s'inspirant des meilleures pratiques internationales (notamment celles de l'actionnaire de référence BNP Paribas), le dispositif de contrôle interne mis en place par le Groupe BMCI répond à la réglementation en vigueur, mais permet aussi de se doter d'un dispositif adéquat en termes de suivi et de maîtrise des risques.

Ce dispositif a plus généralement pour objectif la maîtrise optimale des risques auxquels est exposé le Groupe BMCI. Il doit ainsi être compris comme un outil majeur de pilotage pour l'ensemble des acteurs et un instrument indispensable pour assurer la pérennité du Groupe BMCI.

Chaque évolution concernant le dispositif de contrôle interne est validée par le Directoire et par le Conseil de Surveillance.

Dans le cadre de ce dispositif :

- la Banque est organisée en unités responsables de leur système de contrôle interne. Les responsables définissent, en coordination avec les autres entités de la BMCI, leur dispositif de contrôle interne et veillent à son fonctionnement. Ils ont, chacun à son niveau, le devoir d'un contrôle complet et efficace des activités qui sont placées sous leur responsabilité.
- la pratique de délégation est l'un des principes sur lesquels repose le système de contrôle interne. Elle constitue le système de fonctionnement et de décision fondamental de la Banque, en instituant des relais chargés de mettre en œuvre la politique de la Direction Générale. Ces relais doivent s'assurer de l'application stricte de leurs décisions, en contrôlant leurs délégations.

Le dispositif de contrôle interne de la BMCI couvre les familles de risques suivantes :

- le risque de crédit et de contrepartie ;
- les risques de marché ;
- le risque de taux et de liquidité ;
- les risques opérationnels.

Par ailleurs, une fonction « conformité » a été mise en œuvre dans le cadre du pilier 2 de la réglementation Bâle II. Il s'agit d'une structure indépendante directement rattachée au Directoire, chargée du suivi du risque de non-conformité, lequel est défini comme étant le risque d'exposition à un risque de réputation, de perte financière ou de sanction en raison de l'inobservation des dispositions légales et réglementaires ou des normes et pratiques en vigueur.

LE RISQUE DE CRÉDIT OU DE CONTREPARTIE

L'évaluation du risque de crédit résulte de la combinaison de deux paramètres : le risque de défaut de la contrepartie et le risque de perte en cas de défaut de cette contrepartie. Le dispositif de gestion du risque de crédit est fondé sur les deux données suivantes :

- La **Note de Contrepartie**, qui reflète le risque de défaut de la contrepartie : Une Note de Contrepartie, et une seule, est ainsi attribuée à chaque client de la BMCI qui bénéficie d'un crédit, qu'il s'agisse d'une entreprise ou d'un particulier.
- Le **Taux de Récupération Global**, qui reflète, pour chaque crédit accordé, la récupération espérée, en cas de défaut de la contrepartie

Ces deux données, utilisées à la BMCI depuis plus de cinq ans, sont fondamentales pour suivre, mesurer et gérer de manière fiable le risque de crédit. Elles constituent, en outre, les éléments essentiels à la mise en place de la réglementation Bâle II en méthode avancée.

La gestion du risque de crédit

La gestion du risque de crédit est appréhendée au niveau de la mise en place des autorisations puis au niveau du suivi et du contrôle des utilisations.

La décision d'octroi ou le renouvellement des crédits obéit au principe du « double regard ». Ainsi, la prise de décision est réalisée conjointement par la ligne de clientèle et la Direction des Risques.

Le processus comprend une analyse complète du dossier réalisée par le site qui propose les concours puis une étude contradictoire réalisée par la filière risque avant présentation du dossier à un comité de crédit.

Le contrôle des utilisations comprend plusieurs niveaux définis chacun par une procédure interne :

Contrôles de 1^{er} niveau

Ces contrôles sont effectués par les lignes de clientèles et portent sur des Points de Surveillance Fondamentaux (PSF) qui font l'objet de procédures précises. Ainsi, doivent être effectués selon une périodicité et une méthodologie prédéfinie, des contrôles sur six domaines considérés comme sensibles par la Banque : note de contrepartie, garanties reçues et émises, comptes irréguliers, comptes avec incidents et tenue des dossiers engagements.

Contrôles de 2^e niveau

La Direction des Risques intervient dans le dispositif de contrôle interne en assurant un contrôle de 2^e niveau sur le risque de crédit. La Direction des Risques veille au respect des procédures en matière de gestion du risque de crédit, exerce une surveillance rapprochée de l'utilisation des crédits et assure le suivi de l'évolution du profil de risque de la Banque. D'autres contrôles sont effectués à travers la réalisation d'analyses thématiques.

Contrôles de 3^e niveau

Le contrôle périodique, réalisé par l'Inspection Générale, assure une revue régulière de l'ensemble du portefeuille. Ainsi tous, les Groupes d'exploitation sont périodiquement audités et la qualité du portefeuille analysée. Toutefois, en cas de détérioration de la qualité du risque, l'Inspection Générale assure une présence plus rapprochée.

• La gestion du risque de concentration du crédit

Le risque de concentration du crédit est le risque inhérent à une exposition excessive pouvant engendrer des pertes pour la Banque.

Une analyse trimestrielle est réalisée sur l'évolution de la concentration des engagements afin de prévenir une trop forte exposition sur un segment donné.

La mesure et la gestion de ce risque permettent d'appréhender la forme et le niveau du risque de concentration du crédit encouru par type d'exposition (contreparties individuelles ; groupes d'intérêt ; contreparties appartenant au même secteur économique ; contreparties appartenant à la même région géographique ; garants) et de mettre en place des limites pour chaque type d'exposition.

Ces limites sont validées et suivies par les instances dirigeantes.

RISQUES DE MARCHÉ

Le risque de marché se définit comme la vulnérabilité des positions d'un portefeuille de négociation à la variation des paramètres de marché, autrement dit c'est le niveau de perte pouvant être subi suite au retournement défavorable du marché. Il se subdivise en cinq grandes familles :

- Risque de taux d'intérêt,
- Risque de change,
- Risque sur titre de propriété,
- Risque sur produit de base,
- Risque sur produit dérivé.

L'importance et la complexité relative de ces risques nécessitent la mise en place d'un dispositif de pilotage des risques encourus afin de les maintenir à des niveaux tolérables par rapport aux positions de la Banque et se conformer en même temps aux exigences des normes bâloises.

La gestion du risque de marché au niveau de la BMCI repose sur des axes fondamentaux, permettant d'assurer un contrôle de qualité et une vision globale du risque sur toutes les activités liées au portefeuille de négociation de la Banque. Ces axes sont de l'ordre de trois :

- Un contrôle de 1^{er} niveau assuré par les opérateurs du Front qui sont tenus au respect des normes internes du Groupe en matière de trading et de prise de position sur les marchés et aussi en termes de déontologie.

• Un contrôle de 2^e niveau matérialisé par le suivi quotidien assuré par la Direction des Risques de Marchés qui veille au respect du dispositif de risque en matière de limites VaR et volume sur les positions de taux, change et liquidité. Des reportings journaliers retraçant les principaux indicateurs de risque sont adressés aux membres du Directoire de la Banque afin de les tenir informés des niveaux de risques et PnL dégagés par l'activité du trading.

- Un suivi fonctionnel de 3^e niveau assuré par l'entité GRM « Group Risk Management » du Groupe BNP Paribas.

Un monitoring du top management est aussi assuré à travers la fixation de limites de trading pour bien suivre et cadrer l'activité :

- Position de change : Limite en VaR, en volume et par sens ;
- Position de taux : Limite en position moyenne par bande d'échéance ;
- Position obligataire : Limite en VaR et en sensibilité par bande d'échéance ;
- Position sur option : Limite sur Grecs [Delta - Gamma - Véga]

Ces limites sont revues annuellement, soit à la hausse soit à la baisse, par la Direction Générale avec possibilité de révision tous les six mois ou à la demande.

Gestion du Risque de Change

Le risque de change inhérent à l'activité de trading Book BMCI trouve ses principales sources dans la position de change classique de la Banque et dans les options de change.

Le monitoring de ce risque est fait à travers deux principaux paramètres : Une limite en GEaR « Gross Earning at Risk » (équivalent VaR), des limites en volumes de position (Short/Long) et des Limites sur Grecs (Delta – Gamma – Véga).

La GEaR est un modèle de simulation de pertes maximales développé en utilisant une simulation Monte Carlo à intervalle de confiance de 99 %.

Risque de Taux et Risque Obligataire

Le risque de taux à la BMCI est géré à travers des limites de positions moyennes par bande d'échéance, une limite globale en équivalent un an (One Year Equivalent) et une limite en VaR Titres dite PV01. En effet, la principale source du risque de taux dans l'activité de trading est la couverture de la jambe MAD pour les opérations forward et le financement de la trésorerie de la banque à travers les Prêts/Emprunts de cash et les repos.

Système de contrôle et suivi des limites

Le suivi des Utilisations/Limites est réalisé quotidiennement à travers des reportings adressés au Top Management de la banque ainsi qu'à toutes les entités concernées. Ces reportings comprennent les positions de change, les positions sur titres et les positions de taux par devise.

Visés en premier lieu par le Directeur des Risques de Marché, ces reportings sont ensuite transmis au Trésorier, au Responsable Salle des Marchés, puis à la Direction Générale et à la Direction des Risques.

Le dépassement d'une limite en volume nécessite l'accord préalable du Président du Directoire et de la Direction des Risques. En revanche, le dépassement d'une limite en terme de VAR sur une position individuelle, dû par exemple à la dépréciation d'une devise, est toléré.

Stress Test

En parallèle au dispositif de suivi, des stress tests sur les positions de trésorerie sont réalisés mensuellement depuis 2005. Ils sont effectués selon deux approches :

- Une approche « Mark To Market » qui consiste à calculer l'impact d'un mouvement de taux d'intérêt sur le résultat du portefeuille.
- Une approche « Funding » qui consiste à calculer l'impact, sur le résultat de trésorerie, dû à une crise de liquidité. C'est une approche fondée sur le refinancement O/N du Liquidity Gap.

RISQUE DE TAUX ET DE LIQUIDITÉ

La stratégie de gestion du risque global de taux d'intérêt et de liquidité s'articule autour des principaux axes suivants :

- Maîtriser les risques financiers,
- Éviter les déséquilibres extrêmes en gardant à l'esprit la sauvegarde de la solvabilité, de la capacité d'emprunt de la banque et de son rating,
- Atténuer la variabilité des résultats,
- Orienter la politique commerciale de sorte à préserver la marge en développant les actifs longs à taux fixe suite à la remontée des taux long terme.
- Refinancer la banque commerciale au meilleur coût
- Respecter les ratios réglementaires de liquidité : ratio court terme, ratio de ressources permanentes, réserves banque centrale

Risque de taux

Deux types de risque de taux d'intérêt sont distingués :

- les risques de taux d'intérêt structurel liés aux opérations clientèle regroupés dans les livres dénommés Book Commercial.
- les risques de taux d'intérêt structurel liés au Book Fonds Propres.

Les analyses ALM ont vocation à couvrir les risques de taux d'intérêt structurels de ces deux périmètres. Ces derniers peuvent découler d'une :

- Corrélation partielle ou nulle entre les conditions de rémunération clientèle et les conditions de marché (taux réglementés, taux de base...)

- Incertitude sur la durée des opérations clientèle (dépôts à vue, comptes d'épargne...)

- Existence d'options comportementales sur des produits clientèle longs à taux fixe ou assimilés (remboursements anticipés sur les crédits immobiliers...)

Ces analyses reposent sur l'élaboration des échéanciers reflétant les flux relatifs à une opération à la date de révision de son taux. Si cette dernière est à taux fixe, les flux sont positionnés à leur date d'échéance.

Pour les opérations ne disposant pas d'échéances contractuelles (ex : dépôts à vue, fonds propres...), elles sont « écoullées » selon des conventions d'échéancement induites des résultats des études statistiques réalisées sur ces postes.

Des limites d'impasse de taux (ressources taux fixe - emplois taux fixe) sont définies par bande d'échéance pour chaque book.

Des analyses de sensibilité sont également effectuées afin de mesurer la stabilité du PNB par rapport à un choc de taux de 100 à 200 bp.

Risque de liquidité

L'activité de la BMCI a connu une forte progression avec un total bilan de MAD 62,1 milliards en évolution de +20 % par rapport juin 2007.

Cette évolution nécessite un refinancement adéquat à travers les ressources à la clientèle, les interventions sur le marché interbancaire ainsi que les certificats de dépôts.

À ce titre la BMCI suit depuis deux années un programme d'émission de certificats de dépôts atteignant un plafond de MAD 7,5 milliards.

Les impasses de liquidité à un an sont également encadrées par une limite fixée en interne.

Par ailleurs, un plan de gestion de crise selon plusieurs scénarios est établi afin de prévenir tout risque d'illiquidité. Ce plan est déclenché, soit par des indicateurs internes propres à la banque (liés à son niveau de liquidité et son accès au marché), soit par des indicateurs externes provenant de conditions de marché, des interventions des autorités monétaires (office des changes et BAM), des évolutions effectives ou probables de la loi ainsi que des anticipations sur les conditions de liquidité et de financement de la banque et de ces concurrents.

Mensuellement, un comité ALCO regroupant les membres du directoire se tient afin de contrôler :

- le niveau d'exposition de l'institution en termes de risque de taux et de liquidité
- le respect des limites mises en place pour encadrer ces risques
- La réorientation de la stratégie de la banque en matière de gestion du bilan en fonction de son profil de risque ainsi que de l'évolution du marché.
- le respect des exigences réglementaires dans le cadre des recommandations du pilier II de Bâle II.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Bénéficiant, depuis plusieurs années, des meilleures pratiques internationales, notamment celles du Groupe BNP Paribas, le dispositif de gestion des risques opérationnels du Groupe BMCI a atteint aujourd'hui un niveau de maturité significatif.

De même, les recommandations de Bank Al Maghrib, diffusées en août 2007, ont permis de conforter les choix et orientations adoptés par le Groupe BMCI depuis l'exercice 2004 pour la gestion des risques opérationnels.

Sur le plan organisationnel et de gouvernance, la fonction de maîtrise des risques opérationnels, créée en 2004, est rattachée à la Direction de la Conformité depuis avril 2008. Cette entité rapporte directement au Président du Directoire. Ce dernier préside le comité de coordination du contrôle interne trimestriel qui examine l'ensemble des travaux, les plans d'actions du pôle risque opérationnel, les pertes historiques et potentielles par processus et par nature d'incident (catégories bâloises).

Disposant des ressources et outils adéquats, le Groupe BMCI a mis en place un dispositif de remontée des incidents impliquant l'ensemble des entités opérationnelles et régi par un processus de certification, afin d'attester de la fiabilité et de l'exhaustivité des données.

De plus, dans le cadre du périmètre AMA (Approche de Mesure Avancée) du Groupe BNP Paribas, la méthodologie adoptée par le Groupe BMCI pour l'analyse des risques potentiels repose sur les points suivants :

- L'identification des processus clés auxquels sont associés des scénarii de risques majeurs ;
- L'analyse qualitative des incidents potentiels de risques opérationnels par le biais de l'identification des causes possibles, l'évaluation des contrôles existants et de leurs impacts, et la description des effets (conséquences de l'incident).
- L'approche quantitative à travers l'estimation d'une fréquence de survenance et d'une sévérité des risques potentiels (en équivalent financier).

Cette démarche a permis de mettre à la disposition du management de la Banque et des entités opérationnelles une quantification des risques majeurs, pour un pilotage optimal des expositions en terme de risques opérationnels.